

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01526 Numéro SIREN : 881 717 029 Nom ou dénomination : 6N
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005723

Désignation de l'entreprise	6N	Néant	*
Adresse de l'entreprise	4 RUE JEAN CLAUDE VIVANT	69100 VILLEURBANNE	
Numéro SIRET *	8 8 1 7 1 7 0 2 9 0 0 0 1 4		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	30 900	012	30 900		
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	23 971	030	17 378	11 584	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 750	042	1 750	1 750	
Total I (5)		044	56 621	048	50 028	13 334	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 950	052	1 950	2 240	
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	1 518	074	1 518	1 297	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 027	086	1 027	5 790	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	4 495	098	4 495	9 327	
Total général (I+II)		110	61 116	112	54 523	22 661	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(43 271)	(29 720)		
	Résultat de l'exercice	136		(23 741)	(13 552)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(59 013)	(35 271)		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		13 714	20 932		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		23 628	13 096		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	69 692	172	76 194	23 904	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		113 536	57 932		
	Total général (I + II + III)	180		54 523	22 661		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	40 667	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Constaté conforme à l'original
La présidente*

[Signature]

6N

4 RUE JEAN CLAUDE VIVANT

69100 VILLEURBANNE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CABINET GILLES DUVERT

157 RUE LEON BLUM

N°SIRET 385 163 316 00016

69100 VILLEURBANNE

Tel 04 72 35 93 33

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

SAS 6N
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social: 4 Rue Jean Claude Vivant 69100 Villeurbanne
69100 Villeurbanne
RCS LYON 881 717 029

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille Vingt trois
Le 23 mai à 14 heures,

Les associés de la Société 6N, Société par actions simplifiée au Capital de 8 000 Euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

Par Madame NI Tingting,	
La somme de	2 000 actions
Par Monsieur GUAN Qiang,	
La somme de	2 000 actions
Par Monsieur MIAO Hao,	
La somme de	4 000 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital :	8 000 actions

L'Assemblée est présidée par Madame NI Tingting, associée gérante.
La gérante constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 Décembre 2022**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la gérance.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Madame la gérante met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 Décembre 2022** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le Résultat de l'exercice déficitaire de 23 741.36 €

- en réserve légale	
- autres réserves	
- report à nouveau	23 741.36

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la gérance soit 0 Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

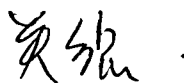
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Madame NI Tingting,



Monsieur GUAN Qiang



Monsieur MIAO Hao

